

PARACHA TSAV – ١٢

Chaque personne doit faire rentrer Chabat avec les horaires de la communauté qu'il fréquente
JERUSALEM Entrée : 18h15 • Sortie : 19h33 PARIS-IDF: 18h55 • 20h03 Marseille 18h41 • 19h43
Tel-Aviv 18h37 • 19h35 Miami 19h17 • 20h11 Palerme 18h06 • 19h06

Résumé des points principaux de notre Paracha:

Hachem demande à Moché de transmettre à Aharon et ses enfants les droits et devoirs liés à la charge de la prêtrise qu'ils exercent en offrant les sacrifices dans le Tabernacle. Le feu devait brûler sur l'autel extérieur en permanence.

C'est sur cet autel qu'étaient brûlés :

1/Les sacrifices « holocaustes » (« 'Olah » brûlés en entier)

2/Les graisses des sacrifices « rémunérateurs » (« Chélamim »), des sacrifices expiatoires (« 'Hatat »), et de culpabilité (« Achame »)

3/Les offrandes « à base de farine » (« Min'ha ») et son huile.

Seuls les prêtres consommaient la viande des sacrifices « expiatoires » (« 'Hatat ») et de « culpabilité » (« Achame »), ainsi que le reste des offrandes « à base de farine » (« Min'ha »). Le sacrifice « rémunérateurs » (« Chélamim ») était consommé par celui qui l'offrait, excepté certaines parties qui revenaient au Cohen. Toutes ces parties devaient être consommées par des personnes n'ayant pas contracté d'impureté rituelle (par contact d'un cadavre par exemple), dans un lieu saint, et dans une période de temps bien définie.

La fin de la Paracha nous raconte comment Aharon et ses fils restent dans le Tabernacle durant sept jours pendant lesquels Moché les initie à la prêtrise, et à l'issue desquels il les intronise respectivement en tant que Grand Prêtre (« Cohen Gadol ») et prêtres (« Cohen »).

« Et si être mangé, il sera mangé de la chair du sacrifice de ses rémunérateurs le troisième jour, il ne sera pas agréé, celui qui l'a approché, il ne sera pas considéré, il sera réprouvé (פגול יְהִי), ... » (Tsav 7,18)

La Torah interdit de consommer du 'Pigoul', c'est à dire d'une offrande dont le sacrificateur aurait eu l'intention au moment de la cheh'ita d'en consommer au-delà du délai fixé par la Torah.

Des opposants à la h'assidout, de passage à Rizhin, se rendirent chez Rabbi Israël pour le plaisir de la controverse.

« Nous, au moins » dirent-ils à Rabbi Israël, « nous prions en minyan à l'aube, après quoi nous apprenons des michnayot, toujours revêtus de notre talit et nos téfilines.

Tandis que les 'hassidim prient non-seulement au-delà du temps fixé, mais une fois leurs prières terminées, ils s'installent pour boire ensemble de la vodka. Malgré cela, ils se qualifient de 'h'assidim', qui signifie 'les pieux, les dévoués', et nous nomment des 'mitnaguedim', des opposants ! Cela devrait être le contraire ! »

Rabbi Israël de Rizhin répondit :

« La prière remplace les sacrifices qu'on ne peut plus offrir depuis la destruction du Temple, comme il est écrit dans les Prophètes (Ochéa 14,3) *"nous remplacerons les bœufs par nos lèvres"*. Par ailleurs nos sages du Talmud (Berach'ots 26b) enseignent que l'horaire des offices quotidiens vient au regard des sacrifices quotidiens offerts dans le Temple.

Or tout comme un sacrifice est invalidé par une pensée impure, la prière de celui qui a une pensée étrangère est invalidée. C'est pourquoi le Mauvais Penchant use de stratagèmes pour distraire le fidèle par toutes sortes de ces pensées. Alors les 'h'assidim ont imaginé une contre-mesure : Après l'office, ils s'assoient pour boire ensemble et se souhaitent mutuellement "Le'hayim" ; et quand l'un exprime son besoin, son compagnon s'exclame : "Que D.ieu t'exauce !" Or selon la Halakha, une prière peut être énoncée dans n'importe quelle langue, et ainsi ces paroles simples sont reconnues au ciel comme autant de prières. Mais ici le Mauvais Penchant ne s'immisce pas, car en voyant des gens boire, manger et parler un langage de tous les jours, il pense qu'il s'agit d'une activité terre à terre et ne se doute même pas qu'il s'agit d'une prière ! »

BIRKAT HALÉVANA, La Bénédiction de la Lune :
ce mois de Nissan du Mercredi 25 Mars au Mercredi 1er Avril 2026 (nuit incluse)

« Prends Aharon, et ses fils avec lui, et les vêtements et l'huile d'onction et le taureau de l'expiatoire, ... » (Tsav 8,2)

Rachi commente "Prends Aharon" : *« Prends-le » par de bonnes paroles et attire-le. »*

Le Maharal de Prague (Gour Aryé) commente qu'Hachem n'a pas ordonné à Moché de saisir littéralement Aharon et de l'emmener à la Tente d'assignation.

Chaque fois que la Torah utilise le terme "ka'h" (prends), il s'agit de persuader l'autre de venir de son plein gré, sans aucune contrainte. Car lorsqu'une personne est contrainte de se rendre d'un endroit à un autre, elle n'est pas présente par son esprit, mais uniquement par son corps. Et elle n'est pas vraiment là, car l'identité première d'une personne est son esprit, et non son corps physique. Mais lorsqu'une personne vient de son plein gré, elle est présente à la fois dans son corps et dans son esprit, et ainsi elle est vraiment là.

Et pourquoi l'esprit est-il la véritable identité d'une personne?

L'essence d'une personne est l'image d'Hachem qui est inhérente à chaque individu, et seul l'esprit peut être à Son image, pas le corps. A 120 ans elle sera dépouillée de son corps avant de partir vers l'autre monde, et elle sera vêtue à la place de vêtements spirituels créés par ses mitsvot accomplies dans ce monde. Parce que le corps physique est un vêtement temporaire, il ne fait pas vraiment partie de notre identité. Ainsi, prendre une personne physiquement sans la prendre par l'esprit est un acte dénué de sens.

Que ce soit dans l'éducation, où il nous faut donner l'envie et non contraindre, ou dans les rapports de couple, où il nous faut être attentif aux dires de l'autre et non pas être simplement présent physiquement sans l'écouter vraiment, ou encore dans nos tentatives de rapprocher notre prochain à la Torah, il nous faut savoir que l'identité première d'une personne est son esprit, et non son corps, car le corps n'est rien d'autre que le vêtement de l'âme. Pour être véritablement avec l'autre, il faut l'être par l'esprit . (Source adaptation Aux délices de la Torah)

« Il n'y a rien de plus aimé devant Hachem que la pudeur. »
(Pessikta Rabbati - chap.46)

« Et la chair du sacrifice de remerciement de ses rémunérateurs sera mangée au jour de son offrande, il n'en laissera (rien) jusqu'au matin. »
(Tsav 7,15)

Le korban Toda (offrande d'action de grâce/de remerciement) est un type de korban Chelamim comportant une particularité. Contrairement à un korban Chelamim ordinaire, qui peut être consommé pendant deux jours et une nuit, le korban Toda doit être consommé en un seul jour et une seule nuit. De plus, outre l'animal sacrifié, il doit être accompagné de quarante pains (de quatre sortes différentes, dix de chaque).

Pourquoi de telles exigences pour l'offrande de remerciement ? Pourquoi une telle quantité ?

Le Netziv explique que celui qui, ayant échappé à un grave danger, offrira un korban Toda, devra inévitablement inviter un grand nombre pour consommer en si peu de temps la viande du sacrifice et les 36 pains (4 pains allaient aux Cohanim et leurs familles). À leur arrivée, ils lui demanderont la raison de cet offrande, et lui leur racontera alors les événements de son merveilleux salut. Ainsi, les voies miraculeuses d'Hachem se propageront et Son saint sanctifié.

Selon le Imre Emet, lorsqu'une personne offre un korban Toda, c'est qu'elle a pris conscience d'un miracle d'Hachem, mais il en existe d'innombrables auxquels elle reste indifférente ! Dans la Amida nous remercions Hachem pour *"les miracles chaque jour en notre faveur, et pour les prodiges et les bontés à chaque instant, la nuit le matin et l'après-midi"*.

La Torah exige que le korban Toda soit consommé en une seule journée pour lui rappeler que demain, il y aura de nouveaux miracles pour lesquels il devra être reconnaissant.

(Source Adaptation Compilation de commentaires Rabbanim N°550 Claude Eliahou Benichou)

« la matsa est ronde, car de même qu'un homme sanctifie son épouse par une bague, ainsi cette nuit, Hachem conclut avec nous un contrat de mariage. »
(Le 'Hamra Tava)

Chabat haGadol (ce chabat)

Le Maharal de Prague enseigne qu'il semble que ce titre soit basé sur la haftara que nous lisons ce Chabat, et qui contient le verset concernant la future guéoula (Mala'hi 3,23) : *"Voici que je vous envoie Eliyah haNavi, avant qu'arrive le jour de l'Éternel, jour grand et redoutable (yom haGadol véanora) !" Le nom " Chabat haGadol" reflète cette prophétie.*

Il ne fait aucun doute que la sortie d'Égypte fut un événement qui pouvait être qualifié de Gadol, dans la mesure où il mettait en scène les actes grands et puissants d'Hachem.(...)

Mais Israël attend pour l'avenir le jour de guéoula qui sera également marqué par une véritable grandeur, une guéoula calquée sur les événements de la sortie d'Égypte, comme le déclare le prophète (Mi'ha 7,15) : *"Comme à l'époque de ta sortie d'Égypte, je te ferai voir des prodiges ".*

La nuit de Pessa'h est désignée par la Torah comme "lél chimourim" : "une nuit de gardes pour tous les Bnéis Israël, pour leurs générations" (Bo 12,42).

C'est cette nuit qu'Hachem garde pour Lui, pour les faire sortir du pays d'Égypte ... cette nuit est gardée et préservée pour nous pour l'avenir, servant de modèle à la géoula finale.

En fait, tout en reflétant la sortie d'Égypte, les actes grands et puissants de la guéoula finale dépasseront de loin ceux de la sortie d'Égypte.

Comme il est dit (Yirmiyahou 16,14-15) : *« En vérité, des jours viendront, dit Hachem, où l'on ne dira plus: "Vive Hachem qui a fait monter les Bné Israël du pays d'Égypte !" » ; « mais "Vive Hachem qui a fait monter les Bnéis Israël du pays du Nord et de toutes les contrées où il les avait exilés!" Car je les aurai ramenés sur leur territoire, que j'avais donné à leurs ancêtres. »*

Cette notion est liée spécifiquement au Chabat car tous les événements importants qui se déroulent au cours de la semaine ont en réalité commencé à "germer" dès le Chabat précédent.

Ainsi, chaque année, le Chabat haGadol est une période de grande anticipation de la fête de Pessa'h, qui marquera le début de la guéoula. Nous sommes remplis d'espoir pendant ce Chabat, car les portes du Ciel s'ouvrent, permettant à la géoula de passer du potentiel à la réalité au cours de la semaine à venir.

Qu'il en soit ainsi dans la miséricorde Amen.

(Source adaptation Aux délices de la Torah)

**« Ce soir du Séder de Pessa'h qui est si saint, descend du Ciel une richesse spirituelle, qui ne connaît aucune mesure ni limite, qui offre la possibilité à tout juif de sortir de son marasme et de s'élever degré après degré, jusqu'à faire jaillir une intense lumière de sa profonde obscurité.
Pour atteindre ces hauts niveaux, nous devons toutefois persévérer dans notre travail personnel. »**

(Rav Leibelé Eiger de Lublin - Torat Emet)

PESSA'H- La Bedikat Hamets : Quand et Comment ?

Mardi 31 Mars 2026 au soir, on ne commencera aucun travail dans la demi-heure précédant la Bedikat Hamets.

-On ne mangera pas également, avant la recherche du Hamets, plus de 54 grammes de gâteau, ou de pain. On peut néanmoins prendre une collation de fruits, de légumes et de riz ou boire un café.

-La recherche du Hamets doit s'effectuer à la lueur d'une seule bougie de cire (avec une seule mèche, attention ce n'est pas valable avec plusieurs mèches tressées) dans tous les coins de la maison, y compris les terrasses, escaliers etc. Si l'on n'a pas de bougie valable, on pourra procéder à la vérification à l'aide d'une petite lampe de poche, et on pourra également prononcer la bénédiction (se reporter au sidour) dans ce cas. Si on a oublié de réciter la bénédiction, il est permis de la réciter tant que l'on n'a pas terminé la Bedika.

-On a l'habitude de déposer dix morceaux de pains de moins de 27 grammes chacun (il sera bien que chaque morceau fasse moins de 18 grammes), soigneusement enveloppés dans du papier (il brûlera bien le lendemain, à éviter donc de les envelopper dans de l'aluminium...), et de les cacher dans les différents coins de la maison. Celui qui fait la Bedika les recherchera et les ramassera.

-Il est interdit de parler entre la bénédiction et la recherche effective du Hamets.

-Il faut également procéder à la recherche du Hamets dans les voitures, même si on n'a pas l'intention de s'en servir pendant Pessah. On ne redit pas la bénédiction au moment d'effectuer cette vérification, car la bénédiction effectuée dans l'appartement est suffisante pour les autres endroits, même si les distances sont importantes.

-Après avoir rassembler le Hamets de la recherche, on récite 3 fois la formule « Tout levain et toute substance levée qui se trouveraient encore en ma possession, que j'ai vu ou non, que j'ai détruits ou non, qu'ils soient considérés comme nuls et comme la poussière de la terre. »

-Le but de la Bedika n'est pas de chercher les 10 morceaux de pain éparpillés, mais de faire une recherche minutieuse de tout "Hamets qui se trouverait encore en notre possession (miette de pain au pied d'une armoire ou autre). Le Ben Ish Hai rapporte que la coutume est d'accompagner celui effectuant la Bedika avec un plat où se trouvent un couteau et un plateau de sel. Car le sel possède la vertu de repousser les forces du mal qui sont jalouses de cette Mitsva très précieuse. C'est pour cette raison que nous disposons un ustensile avec du sel sur la table pour les repas. Enfin, le sel est une denrée non périssable qui symbolise la longévité, qui révèle notre souhait de pouvoir effectuer cette Mitsva pendant de longues années (Amen !).

PESSA'H- Brûler son Hamets : Quand et Comment ?

Le matin avant Pessa'h (cette année Mercredi 1^{er} Avril 2026), le 'hamets peut être consommé jusqu'à la quatrième heure 'zmanit' du jour (se reporter au calendrier des horaires). Après cela, seuls les aliments cachères pour Pessa'h peuvent être consommés. Nous ne mangeons toutefois pas de Matsa, nous la réservons pour le Sédère. Puisque même la moindre parcelle de 'hamets est interdite, nous nous rinçons et brossons soigneusement les dents, de façon à nous être totalement débarrassés du 'hamets à l'intérieur de nous (et changeons de brosse à dent).

Avant la cinquième heure 'zmanit', nous brûlons tout le 'hamets qui a été trouvé durant la recherche, ainsi que celui restant qui n'a pas été rangé avec le 'hamets vendu au non-juif. (Cette vente devrait déjà avoir été arrangée avec votre rabbin, ou en ligne.)

Après que le 'hamets ait brûlé, nous récitons 3 fois la déclaration suivante qu'il est impératif de comprendre :

« Tout levain et toute substance levée qui se trouveraient encore en ma possession, que j'ai vu ou non, que j'ai détruits ou non, qu'ils soient considérés comme nuls et comme la poussière de la terre. », On lit ensuite le texte du "Yehi Ratsone" qui se trouve dans la Haggadah de Pessa'h.

« Le principe fondamental de tous les principes fondamentaux du judaïsme est la foi en la venue du machia'h. »

(Le 'Hafets 'Haïm al HaTorah - Noa'h 8,22)

Savoir inculquer la Foi

A Manchester, vivait un juif âgé du nom de Rabbi Yaakov Yossef Weiss. Celui-ci avait traversé les années noires de la Shoa et quitta finalement ce monde après une vieillesse heureuse et bien remplie. Chaque année, le soir du Séder de Pessa'h, il racontait que durant ces années difficiles, il se trouvait en compagnie d'un bon ami qui avait été envoyé avec lui dans les camps. Rabbi Yaakov le renforçait constamment afin qu'il ne sombre pas dans le découragement en lui répétant qu'Hachem est le seul D.ieu, qu'il n'y en a pas d'autre, et que s'Il décidait de les sauver, rien ne pourrait s'y opposer. Néanmoins, du fait des terribles souffrances, la foi de cet ami s'altéra. Il ne cessa désormais de provoquer Rabbi Yaakov, remettant en cause la croyance en D.ieu. Malgré cela, Rabbi Yaakov ne perdit pas sa confiance et continua à affirmer que, grâce à D., ils finiraient par échapper à la vallée de la mort et à quitter les ténèbres pour la lumière. Quand les nazis (que leurs noms soient effacés) ordonnèrent aux occupants du bloc de Rabbi Yaakov de pénétrer dans les chambres à gaz, son ami lui demanda le cœur amer, qu'avait-il à dire à présent ? Mais Rabbi Yaakov persista et dit que même dans les moments les plus sombres, Hachem est présent et fût-ce une épée posée sur sa gorge, un homme ne doit jamais désespérer de la miséricorde Divine. Lorsqu'un soldat tenta de fermer le sas de la chambre à gaz, il n'y parvint pas du fait du nombre de personnes qui s'y entassaient. Rabbi Yaakov fut alors tiré à l'extérieur, et seulement alors le sas put être fermé. Tous ceux qui se trouvaient enfermés périrent et leur âme sainte monta au Ciel devant le Trône céleste. Rabbi Yaakov concluait son récit de Pessa'h en expliquant que cette Emouna avait été ancrée en lui par son père le soir du Séder, lorsqu'il se tenait auprès de lui, et qu'il réveillait le cœur des convives à la foi dans le Maître du monde. (Source adaptation Au Puits de La Paracha Rabbi Elimelekh Biderman Chlita)

CHABAT CHALOM ET BONNE FÊTE DE PÉSSAH À VOUS AINSI QU'À TOUTE VOTRE FAMILLE !

DÉDIÉ À LA GUÉRISON TOTALE DE :

(**"C'est Chabat, on ne peut pas crier; la guérison est proche", שבת היא מלזעוק ורפואה קרובה לבא**)

L'enfant Aharon ben Esther, Victor H'aïm ben Josiane Léa, Stéphane Itsh'ak ben Rivka, Gérard fradji ben Louna, Haim Ben Perla, Mordehai ben Nitsa, Itsh'ak Rafael ben Martine Nouna, Itsh'ak ben H'anina, Laurent Yossef ben Rah'el, Gilles Yossef ben Arlette, David ben Adeline, Mordéh'aï ben H'aya Sarah, Janneot Yaakov ben Gracia, Meyer Ben H'anna, Rav Gabriel Haïm Beckouche ben Mercedes Sarah, Jonathan ben esther, David Aaron ben Sarah, Yonathan H'aïm Yaakov ben Dévorah, Yossef Itsh'ak ben Eliane Esther Sarah, Moché ben Simh'a, Méir ben Tikva, Benoit Yossef ben Esther, Nissim ben Fanny, Tséma'h ben Sarah, Gérard Yéhochoua ben Éma, Arel ben H'anna, David Salmone ben Rah'el, Moché ben Ida Assous, Yéhouda ben Méchounai véYossef, H'aïm Menah'em ben H'anna, Avraham ben Yaakov Funaro, H'aïm ben Éla, Itsrak ben Chamouh'a, Guilam ben Karine Koh'ava, David ben Brigitte, Yonathan ben Deborah, Daniel Rah'amime ben Nelly Kamouna, Haïm Baruch Ben Toska Tova, Mâoz ben Varda Dévorah, Nir Goutman ben Myriam, Ômer ben Tali, Hillel Chimône H'aï Abitbol Ben Monique Simh'a, Daniel Ychaya Ménaché ben Feigel, inon Chalom ben Sarah, David itshak ben Valérie Naomie, Yoram H'aïm ben Claire Clara, Aviad ben Noa, Avichaï ben Edna, Noam ben Adi, Patrick Fredj Ben Sarah, Acher Messaoud ben Myriam Marie, Yona ben Simh'a, Réphaël Eliahou ben Myriam, Ofék ben H'ani, Avi'haï ben Meirav, Ohad ben H'ava, Yossef ben Marie-France, Itamar ben Méital, Victor Houani H'aïm ben Julie, Israel Tsion Ben Haya Myriam, Albert Bernard Avraham ben Julie Kamouna, Samy Azar ben Éma Laïla, Eric Tsion Israël ben Rah'el, Yaniv Moché ben Evelyné Naïna H'ava, Mario ben Maria, H'édva bat Agnès, Koh'ava bat H'aminké, Karine bat Esther, Laurence Dvorah bat Rina, Haguit Rivka bat Renée Cécilia, Aline Émilie bat Giselle Esther, Sarah Rosine bat Margoucha, Ella Myriam bat Naomie Simha, Malkele (Malka) ben Esther, Asher Tzvi ben Rivka Perel, Shlomo ben Rivka Perel, Simcha Bunim ben Rivka Perel, Rivka Perel bat Malka, Margalit Ifra bat Virginie Henriette Shilat Esther, Rouhama bat Élise Louise, Lara Dalya Margot Méssaouda bat Gina Zara Diane, Josiane Léa bat Fortuné Méssaouda, Sarah Mazal-Tov bat Ruth Haya, Mazal Tov bat Rah'el, Shirel Fleurette bat Nathalie Sarah, Batia H'aya bat Kalima, Annie Rose bat Colette Fanny, Noa Léa bat Lara Dalya Margot Méssaouda, Esther bat Guénouna, Naomie esther bat ilana H'anna, Simh'a bat Rivka, Sarah Simh'a bat Séverine Léa, Johanna Rah'el bat Annie Suzie Sultana, Liza bat Sarah For-

tunée, Julie Yéhoudit bat Sarah, Andrée Esther Tita bat Emma, Hadassa bat Esther, Esther bat H'anna, Narkis bat Dalya, Fleurette H'aya Simh'a bat Fortuné Méssaouda, Chantal Fortunée Mazal bat Alegrine Meikha, Sarah Fortunatée bat H'aya, Khemaissa Bat Reine, Talya bat Yael, l'enfant Noya Haya bat Maayane Myriam Morgan, et tous les malades et blessés parmi le Âm Israël et les h'assidés oumot aÔlam : **אמן !**

Pour la protection du Âm Israël et la venue de Machia'h dans la miséricorde aujourd'hui et de nos jours : **אמן !**

Léavdil, dédié à l'élévation de l'âme de: Moché ben Simh'a (4 Tamouz 5785), Méir Chimône ben Avigaïl (12 Tamouz 5785), Liliane Esther Bat Irène Tayta (15 Tamouz 5785), Rav Dan Yehouda ben Eliahou (5 Av 5785), Agnès bat Zéltana (21 Elloul 5785), Perla bat Rika (26 Tichri), Rosa bat Messouka (11 Tevet 5786), David H'aï ben Rivka (12 Tevet 5786), Mimoun Edmond ben Yaakov véMarie (2 Chevat 5786), David ben Rahel (14 Chevat), Myriam bat Narguis (5 Adar 5786), Yaffa bat Dada (7 Eloul 5785), Yaakov ben Frih'a (5 Tichri 5785), Refael ben Sasson (26 Adar 5786), et tous les disparus parmi le Âm Israël et les h'assidés oumot aÔlam : **אמן !**